



Réf. Farde e-Assemblées : 2568889

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

**Objet :** Culture 2024.- Asbl "Riches Claires".- Subside : 300.000,00 EUR.- Liquidation en mensualités dans l'attente de l'approbation du budget 2024.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;  
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant que la Ville octroie annuellement un subside à l'asbl Riches Claires pour l'organisation du Festival Féministe de Bruxelles;

Sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle;

Vu les crédits qui seront inscrits à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Octroyer, dans l'attente de l'adoption du budget 2024 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle, par mois le montant correspondant à 1/12 du montant du subside annuel à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 à l'asbl "Riches Claires" :  $300.000,00 \text{ EUR}/12 = 25.000,00 \text{ EUR}/\text{mois}$ ;

Article 2 : Des réajustements seront faits si nécessaire après le vote du budget 2024 par le Conseil communal et son approbation par l'autorité de tutelle

Annexes :